



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
216701698-20250403-25\_01494-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 03 avril 2025 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

**Conseillers élus :** 23

**Conseillers en fonction :** 20

**Conseillers présents :** 12

**Conseillers représentés :** 7

**Date de convocation :** 27 mars 2025

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

**Présents :** M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

**Absents excusés avec pouvoir :** M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN  
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Michèle NAVE  
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME  
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON  
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL  
Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ  
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

**Absente sans pouvoir :** Mme Carole METZ

### **Objet : Approbation du compte de gestion 2024**

Le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion établi par le Trésorier, (article L.2121-31 du CGCT). Le vote du compte de gestion intervient préalablement à celui du compte administratif. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (*comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité*)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal qui constate la stricte concordance avec le compte administratif.

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 1<sup>er</sup> avril 2025,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité, **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 04 avril 2025

Publiée ou notifiée le 04 avril 2025

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Michèle NAVE